**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 26 (1938)

**Heft:** 522

**Artikel:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-263004

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

C'est une femme de la tribu, experte dans l'art du tissage, qui dirige les travaux, mais on lui fait comprendre que la discipline de l'école ne lui incombe pas et qu'elle ne doit tirer son prestige que de la connaissance de son art.

Une œuvre post-scolaire a pour but d'encourager le tissage chez les anciennes élèves en vendant leurs ouvrages, soit dans les expositions-ventes, soit aux visiteurs de l'école.

*(Communiqué par le Bureau International d'éducation. Genève).*

## Pour que le „Mouvement Féministe" vive...

### Bravo, Berne !

*Nous recevons la nouvelle très bienvenue qu'une Commission de propagande en faveur de notre* Mouvement *s'est constituée à Berne, sous la présidence de Mme Kipfer-Stämpfli, et nous avons hâte de dire ici toute notre reconnaissance à nos amies bernoises pour l'aide précieuse qu'elles vont ainsi nous apporter.*

*Cet exemple ne va-t-il pas être suivi dans nos villes romandes ? Car il est évident qu'une Commission spécialement consacrée à cette tâche peut faire à notre journal une propagande bien plus méthodiquement organisée, et partant bien plus efficace que des efforts individuels. Il y a deux ans, Neuchâtel avait songé à faire de même : l'essai va-t-il être repris, maintenant que Berne prend la tête ? ou à qui encore le tour ?...*

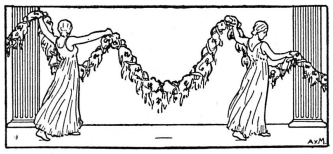

## A travers les Sociétés

**Les Marcelines.**

Les Marcelines, ce sont les anciennes élèves de l'Ecole ménagère rurale de Marcelin sur Morges, groupées en une association qui compte 382 membres appartenant aux 31 cours donnés dès 1922 ,et présidées par Mlle D. Jaccoud (Montreux); elles ont tenu leur assemblée administrative le 3 avril à Lausanne et ont décidé de participer à la journée paysanne vaudoise que prépare à l'Isle, pour le dimanche 22 mai, l'Association agricole des femmes vaudoises, dans le but d'encourager les paysannes, de leur faire prendre conscience de leur valeur économique et nationale, de l'importance qu'elles ont pour le ravitaillement du pays. M. F. Porchet, conseiller d'Etat. a promis, en principe, sa collaboration à ce congrès. S. B.

**Ligue des Femmes abstinentes (Genève).**

Ménagères, en faisant vos nettoyages de printemps, mettez de côté les objets et vêtements dont vous pouvez vous désister en faveur des Femmes Abstinentes. Leur vente de bric à brac aura lieu cette année, le jeudi 9 juin, à la Salle Centrale. Elles seront reconnaissantes de tous les dons: livres, gravures, outils, meubles, vêtements, etc.

Mme Fath, 9, rue du Conseil-Général, téléphone No 42.564, fera prendre les dons à domicile.

**Les vingt-cinq ans du Foyer maternel de Lutry.**

En 1912, des femmes de cœur, justement émues par la triste situation des mères non mariées, navrées du mépris si souvent injustifié dont on les accablait, lançaient un appel dans le but de créer un foyer où elles pourraient séjourner durant trois mois, s'attacher à leur enfant, se remettre tout à fait de leurs couches, de façon à reprendre leur travail. En peu de temps, 23.400 fr. furent réunis, et le Foyer maternel s'ouvrait, le 28 janvier 1913, avec une pensionnaire, dans un appartement de Pully. Il se trouve maintenant à Lutry, dans une vieille maison pleine de charme, et a reçu au total 700 femmes qui y ont trouvé bon accueil, compréhension, bons soins, bons conseils et réconfort, si bien que beaucoup reviennent voir la directrice et dire leur reconnaissance.

Le Foyer maternel a fêté très simplement, le 24 mars, cet heureux anniversaire; M. le Dr. Muret, qui, il y a vingt-cinq ans, encouragea les initiatrices, les soutint moralement et ne cessa de prodiguer ses soins aux mamans, a rendu un juste hommage au courage moral des fondatrices du Foyer, car ces femmes eurent à lutter contre les préjugés injustes dont on accablait les filles-mères; elles durent protester contre le reproche qu'on leur faisait d'encourager le vice. Elles eurent le grand mérite d'unir à une saine compréhension des choses, à une philanthropie éclairée, un sens social qui était plutôt rare au début de ce siècle.

Mme Chavannes-Hay eut des paroles de reconnaissance pour l'illassable dévouement du Dr. Muret pour le Foyer maternel et ses pensionnaires. S. B.

## Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

*Hérisau et Teufen, avril 1938.*

Mesdames et chères Alliées,

Vous avez accepté à Bâle l'aimable invitation des Sociétés neuchâteloises, et la prochaine Assemblée générale aura lieu à Neuchâtel les 8 et 9 octobre prochain. Nous vous rappelons que les propositions devant figurer à l'ordre du jour doivent nous parvenir avant le 1er juin, et nous vous prions de nous dire aussi, avant cette date, les sujets de conférences que vous aimeriez voir traiter à l'Assemblée générale.

Nous vous rappelons également que la durée du mandat des membres de votre Comité est échue, et que celui-ci doit être réélu pour une nouvelle période de 3 ans. La plupart des membres du Comité acceptent une réélection. Cependant 4 membres ont donné leur démission:

Mlle Etzensperger, Dr. jur. (Schaffhouse).
Sœur Anny Pflüger (Zurich).
Me Antoinette Quinche, avocate (Lausanne).
Mlle H. Stucki (Berne).

Nous vous serions obligées de nous faire parvenir avant le 1er juin les noms des candidates que vous proposez. Nous vous prions instamment de ne proposer que des femmes disposant d'un peu de temps et pouvant collaborer activement au travail de l'Alliance. Ce travail devient si pressant que nous devons pouvoir compter sur une collaboration effective de la part de tous les membres du Comité.

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'entrée dans l'Alliance de 4 nouvelles associations:

*L'Association des institutrices professionnelles du canton des Grisons.*

*La Section tessinoise des institutrices suisses.*

*L'Association des femmes catholiques bâloises.*

*L'Union des femmes de Wolfhalden.*

Nous souhaitons une très cordiale bienvenue à ces nouveaux membres.

Le Conseil international des Femmes fêtera cette année, du 11 au 22 juillet, l'anniversaire des 50 ans de sa fondation à Edimbourg. Ce Congrès promet d'être très intéressant. Nous vous le recommandons vivement, car il est nécessaire plus que jamais que nous restions en contact avec les femmes venant de pays étrangers.

Le peuple suisse votera en juillet sur l'adoption ou le rejet du Code pénal fédéral. Notre Alliance s'est occupée depuis des années de ce Code pénal et a envoyé de nombreuses pétitions se rapportant à la protection de la femme, à l'âge de protection des jeunes filles, à la punition des personnes coupables de délits de mœurs contre des enfants, à la lutte contre la traite des femmes et des enfants, contre le racolage et la favorisation de la débauche. Si toutes ces pétitions n'ont pas été prises en considération dans le nouveau Code pénal fédéral, celui-ci constitue pourtant, vis-à-vis de plusieurs de nos Codes cantonaux encore très retardés, un progrès important en ces matières, en particulier aussi dans le domaine de l'enfance criminelle. Nous vous engageons donc à intervenir en faveur de ce Code quand vous en aurez l'occasion auprès des citoyens actifs, sur la base des feuilles de propagande qui seront distribuées dans les ménages, afin qu'il ne soit pas rejeté par simple ignorance ou indifférence.

La Nouvelle Société Helvétique, qui s'efforce de resserrer les liens unissant les Suisses de l'étranger à leur patrie, nous demande notre aide. La collecte de 1er août est destinée cette année à l'aide morale et matérielle aux Suisses de l'étranger, et nous vous recommandons de faire faire si possible une conférence dans votre localité sur cette question. La Nouvelle Société Helvétique met des conférenciers, des séries de projections lumineuses et de films sur ce sujet *Le Travail des pionniers suisses dans le monde,* à la disposition de tous ceux qui le demanderont. Vous pouvez pour tous renseignements vous adresser à la N. S. H., Bundesgasse 40, Berne.

Nous vous envoyons une petite brochure[1] (en allemand) intitulée *La situation de la femme dans le droit de famille* qui contient les dispositions légales en cette matière que toute femme ou jeune fille devrait connaître. Il serait bon que cette brochure fût répandue dans les écoles complémentaires ainsi que dans les société féminines, et vous pouvez vous en procurer d'autres exemplaires au prix de 20 centimes auprès de Mme Pfr. Lendorff. Peter Ochsstr. 21, *Schw. Verband Frauenhilfe,* à Bâle.

Veuillez croire, Mesdames et chères Alliées à nos sentiments très cordiaux.

*Pour le Comité :*
Clara Nef.
Alice Rechsteiner.

[1] Cette brochure sera jointe à la circulaire lors de son expédition. *(Réd.).*

**Union des travailleurs sociaux de Genève.**

Volontaire du Service social demande une bouillotte électrique, 1/2 litre, 120 volts. Mme Hohenemser-Cherbuliez, 60, Florissant. (Tél. 41.864).

Mlle C. Pélissier, infirmière, cherche une bicyclette de femme et un fauteuil Voltaire. Athénée, 35. (Tél. 48.666).

Mlle E. Ammann. brigadière, 2, rue du Puits St-Pierre. serait reconnaissante pour le don d'un lit.

Le Bureau de placement des Amies de la Jeune Fille, et le Foyer des Adolescents de Chouilly cherchent chacun une machine à écrire. S'adresser à Mlle B. Richard, 35, rue de l'Athénée. (Tél. 48.542).

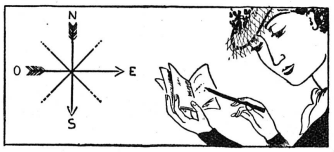


## Carnet de la Quinzaine

**Lundi 2 mai:**
Genève: Association pour le Suffrage féminin. 22 rue Et.-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle. *L'émancipation de la femme par l'action coopérative,* causerie publique et gratuite par le Dr. Fauquet, ancien chef de Section au B. I. T. Discussion.

**Jeudi 5 mai:**
Sottens: Commission d'éducation de l'Alliance de Sociétés féminines suisses et Société romande de radiodiffusion, 18 h. à 18 h. 15: *Parents obéissants ou enfants obéissants ?* causerie par T. S. F., par Mlle M. J. Wenger, institutrice émérite, Morges.

**Vendredi 6 mai:**
Lausanne: Groupes de femmes radicales, Lycéum-Club, 20 h. 30: Assemblée générale sous la présidence de Mlle A. Quinche, avocat.

**Jeudi 12 mai:**
Lausanne: Association lausannoise pour le Suffrage féminin, 20 h. 30. Lycéum-Club: Assemblée générale annuelle. Affaires administratives. *Edouard Rod,* causerie par Mme C. Delhorbe.

**Vendredi 13 mai:**
Genève: Union des Travailleurs sociaux, Taverne sans alcool de Plainpalais. 18 h.: *Le Moulin-Vert et l'œuvre de l'abbé Violet,* causerie par M. P. de Mestral. — 19 h. : Souper en commun.

**Samedi 14 et Dimanche 15 mai:**
Genève: Assemblée annuelle de déléguées du Club suisse de Femmes alpinistes.

**Dimanche 15 mai:**
Lausanne: Assemblée annuelle de l'Association pour le Costume vaudois.

Suivez le succès Devenez
**Stenotypiste**
(Champion suisse 1937, 240 mots min.)
Un cadeau apprécié: un cours de **Stenotypie.**
Leçon d'essai gratuite à l'
**ECOLE DE STENOTYPIE**
**12, Rue du Mt-Blanc, Genève**
Un nouveau Cours est ouvert à Malagnou

**Mesdames,** pour vos renseignements sur achat et location d'immeubles au Tessin, adressez-vous en confiance à l'agence
**"VOLUNTAS"**
A LUGANO (Fondée en 1896)
(Timbre p. réponse) Prop. Mmes Volonteri.

**Jeunes filles,** assurez-vous une carrière rémunératrice et de tout repos en suivant les cours pour **nurses et infirmières de puériculture** à l'
**ECOLE DE PUÉRICULTURE DE GENÈVE**
**Pouponnière des Amis de l'Enfance**
Ch. des Grangettes - Genève
Ces études ne sont pas seulement destinées aux professionnelles mais constituent une excellente préparation pour les futures mamans.

**La Maison de la Laine**
et de tous les tricotages
**TRICOTEUSE DE LA MADELEINE**
**1, rue du Vieux-Collège - Genève**
(côté Poste) Tél. 45.991
Explications gratuites de Mme V. Renaud

*pour la publicité dans le MOUVEMENT, s'adresser à Mme Lépine, 2, avenue Soret, Genève.*

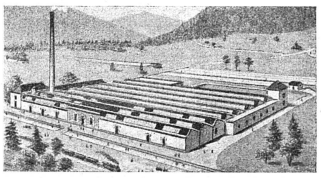

La toile des Vosges que nous vendons provient de cette fabrique.

**Pour votre trousseau**
**MAX MAIER**
**est spécialisé dans les toiles de Langenthal et des Vosges**
42, rue du Rhône 2e étage **GENÈVE** Tél. 52.730
Demandez échantillons

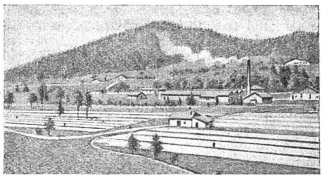

La toile des Vosges est toujours blanchie naturellement sur les prés par l'eau et le soleil, sans l'aide d'aucun produit chimique. C'est là le secret de sa solidité et de sa longue durée.


IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

C'est grâce à l'**union et à la solidarité** que les anciens Confédérés étaient forts et ont pu triompher des forces adverses. — Ce sont aujourd'hui les ménagères suisses qui pratiquent la solidarité économique et qui, à cet effet, se sont organisées dans les coopératives de consommation. Elles s'aident mutuellement à se rendre l'existence plus supportable en faisant leurs achats dans les magasins coopératifs, qui leur fournissent au juste prix des marchandises de la meilleure qualité. Chaque membre d'une coopérative est intéressé à la prospérité de celle-ci et touche chaque année, sous forme de ristourne, sa part de l'excédent d'exploitation. La moitié à peu près de toutes les familles suisses sont membres de coopératives de consommation. — Êtes-vous aussi du nombre?

UNION SUISSE DES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION (USC), BALE

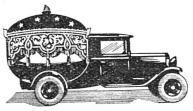

**POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES**
**de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex**
**5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er**
**Téléphone : 43.285** (permanent)
**EN CAS DE DÉCÈS** s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES